

**DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES**

**COMMUNE D'AGOS -VIDALOS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
2 avril 2019**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, les deux avrils à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 20 mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 10
10		

**Présents :**

Jean-Marc ABBADIE, Maire

Simone MOURET - Patrick BATTISTON - Alain LACRAMPE, Adjoints-

Valérie GALCERA - Catherine LANCIEN - Yves ASELMAYER - Yves MAYSTRE - Didier VERGE

**Représenté :** Pierre SOUTRIC donne procuration à Catherine LANCIEN

**Secrétaire de séance :** Catherine LANCIEN

---

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

**2019/16 – Adoption du Compte de gestion 2018 – Budget Eau et Assainissement**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **2019/17 – Adoption du Compte administratif 2018 – Budget Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par ABBADIE Jean-Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		129 540.86	17 891.13		17 891.13	129 540.86
Opérations exercice	68 860.04	272 646.23	65 515.07	76 298.66	134 375.11	348 944.89
Total	68 860.04	402 187.09	83 406.20	76 298.66	152 266.24	478 485.75
Résultat de clôture		333 327.05	7 107.54			326 219.51
Restes à réaliser	15 000.00				15 000.00	
Total cumulé	15 000.00	333 327.05	7 107.54		15 000.00	326 219.51
Résultat définitif		318 327.05	7 107.54			311 219.51

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2019/18 – Affectation des résultats 2018 – Budget Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ABBADIE Jean-Marc

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget Eau et Assainissement,

Prend acte des résultats de l'exercice 2018 qui se décomposent de la façon suivante :

### **1°) SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2018	203 786.19 €
Excédent cumulé au 31/12/2017	129 540.86 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2019	333 327.05 €
Restes à réaliser en dépenses	15 000.00 €
Restes à réaliser en recettes	
Excédent cumulé avec restes à réaliser	318 327.05€

### **2°) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2018	10 783.59 €
Déficit cumulé au 31/12/2018	17 891.13 €
Déficit cumulé à affecter au 002 ex 2019	7 107.54 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

**Inscription au budget 2019**

Total à inscrire au 001 en recettes.....	333 327.05 €
Total à inscrire au 001 en dépenses.....	
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au 002 en recettes.....	
Total à inscrire au 002 en dépenses.....	7 107.54 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. Dépenses.....	15 000.00 €

## **2019/19 – Approbation du budget primitif de l’Eau et de l’Assainissement 2019**

M. le Maire présente le budget primitif 2019 qui a été établi pour l’Eau et l’Assainissement. Il précise que le vote de la section de fonctionnement doit être fait chapitre par chapitre. Pour ce qui concerne la section d’investissement le vote se fait par opération.

Après avoir examiné la section de fonctionnement et la section d’investissement, les membres du conseil municipal, ADOPTE à l’unanimité, le budget primitif 2019 concernant l’Eau et l’Assainissement qui s’établit comme suit :

<b>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	81 164.00	81 164.00
Investissement	683 354.00	683 354.00
Total du budget	764 518.00 €	764 518.00 €

## **2019/20 – Adoption du Compte de gestion 2018 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc ;

Après s’être fait présenter le budget unique de l’exercice 2018 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer :

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n’appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **2019/21 – Adoption du Compte administratif 2018 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc ;

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par ABBADIE Jean-Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		20 857.55		119 973.34		140 830.89
Opérations exercice	165 032.29	82 760.88	358 789.28	446 858.56	523 821.57	529 619.44
Total	165 032.29	103 618.43	358 789.28	566 831.90	523 821.57	670 450.33
Résultat de clôture	61 413.86			208 042.62		146 628.76
Restes à réaliser	31 500.00	3 367.00			31 500.00	3 367.00
Total cumulé	92 913.86	3 367.00		208 042.62	31 500.00	149 995.76
Résultat définitif	89 546.86			208 042.62		118 495.76

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2019/22 – Affectation des résultats 2018 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ABBADIE Jean-Marc,

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget principal,

Prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat déficitaire de l'exercice 2018	82 271.41 €
Excédent cumulé au 31/12/2017	20 857.55 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2019	61 413.86 €
Restes à réaliser en dépenses	31 500.00 €
Restes à réaliser en recettes	3 367.00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser	89 546.86 €

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2018	88 069.28 €
Excédent cumulé au 31/12/2017	119 973.34 €
Excédent cumulé à affecter	208 042.62 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

**D'inscrire au budget 2018 :**

Total à inscrire au 001 en recettes.....	
Total à inscrire au 001 en dépenses.....	61 413.86 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	61 413.86 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au 002 en recettes.....	146 628.76 €
Total à inscrire au 002 en dépenses.....	
Restes à réaliser à inscrire en invest. Dépenses.....	31 500.00 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. Recettes.....	3 367.00 €

## **2019/23 – Approbation du budget primitif 2019 de la Commune**

M. le Maire présente le budget primitif 2019 qui a été établi pour la Commune.

Il précise que le vote de la section de fonctionnement doit être fait chapitre par chapitre. Pour ce qui concerne la section d'investissement le vote se fait par opération.

Après avoir examiné la section de fonctionnement et la section d'investissement, les membres du conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2019 pour la Commune qui s'établit comme suit :

<b>BUDGET COMMUNE</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	483 500.00	483 500.00
Investissement	272 894.00	272 894.00
Total du budget	756 394.00 €	756 394.00 €

## **2019/24 – Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, décide d'allouer pour l'année 2019, les subventions suivantes :

Association Géopatrimoine Pyrénées	70
Association Cyclo sportive	200
Basket club du Lavedan	80
FNACA	80
Foyer Rural	2400
ADMR	100
Société de Chasse du Pibeste	200
Coopérative scolaire	800
Tennis Club	200
Aquarelle	50
Actival	20
La montagne enchantée	70
Lycée Argelès-Gazost	450

Octobre rose	80
Musique du Lavedan	50
Montagnards Argelesiens	50
Rugby US	200
football – Argelès, Pierrefitte	200
PGHM	50
TELETHON	50
Chambre des Métiers	20
Sclérose en plaque	20
<b>TOTAL</b>	<b>5 440 €</b>

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget 2019.

### **2019/25 - Subvention exceptionnelle – financement des voyages scolaires**

Vu les nouvelles demandes de subventions présentées par les familles pour la participation des enfants de la Commune à des voyages scolaires,

Vu la délibération n°2018/61 prise en date du 13 novembre 2018 décidant la participation financière d'un montant de 50 € à un enfant du village,

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de verser directement aux parents de l'enfant, sur présentation d'une demande écrite de la famille, une subvention de 50 €.

**PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se référant à cette délibération.

### **2019/26 – Adhésion Association des Maires Ruraux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se regrouper au sein de l'association des Maires Ruraux.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** l'adhésion de Monsieur le Maire à l'Association des Maires Ruraux.

### **2019/27 – Modification Statuts du SIVU du Massif du Pibeste-Aoulhet**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la délibération prise par le Syndicat, il convient de modifier les statuts comme suit :

Le siège social initialement localisé à la Mairie d'AGOS-VIDALOS sera désormais situé au

2bis avenue du Lavedan, Maison de la Réserve – 65400 – AGOS-VIDALOS.

Le SIVU était institué pour une durée de 6 ans. Ce délai n'étant plus en adéquation avec la mission, il est proposé de le modifier selon les termes suivants :

« Le Syndicat est institué pour une durée égale à la durée de convention de gestion de la Réserve Naturelle Régionale ».

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ACCÉPTE** la modification des statuts du SIVU du Massif du Pibeste-Aoulhet.

## **2019/28 – Association des Maires des Hautes Pyrénées – Evolution du système de Santé**

Monsieur le Maire expose que l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France, l'Assemblée des départements de France et l'Association des Régions de France se sont joints à la Fédération Hospitalière de France pour proposer à l'ensemble des collectivités et établissements publics de santé un vœu afin qu'il soit débattu et adopté dans leurs instances délibératives puis transmis au gouvernement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le Conseil Municipal souhaite affirmer les principes et les valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier Ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

## **2019/29 – CCPVG – Travaux d'entretien des équipements DFCI**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de M. Dominique GOSSET, Président de la CLECT, Vice-Président de la CCPVG en charge des finances, qui transmet le rapport de la CLECT du 19 décembre 2018.

Lors de la réunion de la CLECT du 19 décembre 2018, il a été approuvé une révision à la baisse de l'attribution de compensation de la commune d'Agos-Vidalos, d'un montant de 284 €, correspondant à la contribution annuelle moyenne versée par la commune au SYMIHL durant les années 2014 à 2016 au titre des études, travaux et à l'entretien des équipements DFCI.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 19 décembre 2018 par lequel la commission adopte la révision libre de l'attribution de compensation d'un montant de 284 €, correspondant à la contribution annuelle moyenne versée par la commune au SYMIHL durant les années 2014 à 2016 au titre des études, travaux et à l'entretien des équipements DFCI

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette question.

### **2019/30 – CCPVG – Loyers zone artisanale d’Agos-Vidalos**

Monsieur le Maire donne lecture émanant de M. Dominique GOSSET, Président de la CLECT, Vice-Président de la CCPVG en charge des finances, qui transmet le rapport de la CLECT du 29 mai 2018.

Lors de cette réunion du 29 mai 2018, il a été approuvé une révision de l’attribution de compensation de la commune d’Agos-Vidalos, portant sur le recalcul des loyers perçus désormais par la CCPVG au niveau des ZAE de la commune ; initialement fixées à 11 147 € dans le rapport de la CLECT du 25 septembre 2017, ces AC négatives s’élèvent en réalité à 15 793 €.

Monsieur le Maire précise que cette révision a déjà fait l’objet d’une délibération favorable du conseil communautaire lors de sa séance du 18 décembre 2018.

Le conseil municipal, ouï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le rapport de la CLECT du 29 mai 2018 par lequel la commission adopte la révision libre de l’attribution de compensation négative correspondant aux loyers perçus par la CCPVG au niveau des ZAE de la commune passant de 11 147 € à 15 793 €,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette question.

### **2019/31– ONF – Travaux forêt communale**

Monsieur le Maire donne lecture du programme d’actions pour l’année 2019 envoyé par l’Office national des Forêts pour des opérations sur limites parcellaires (parcelle 8).

Le devis comprend la peinture des liserés, placards, bornes et leurs repères pour 243,42 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le programme et le devis.

### **2019/32– Renouvellement du bail de chasse**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de procéder au renouvellement du bail de chasse, celui-ci commençant à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, pour finir au 30 juin 2026.

Monsieur le Maire informe qu’il convient de prendre un avenant de mise à disposition gratuite et temporaire, à renouveler chaque année, d’un appartement du bâtiment de la gare de départ du Pibeste équipé en eau et électricité. Les frais d’abonnements et consommation en eau et électricité et assainissement seront à la charge du preneur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du bail de chasse et l’avenant.

### **2019/33 – Classement voirie Lotissement de Sen Cesté**

Monsieur le Maire propose que la voirie du lotissement de Sen Cesté, conformément au plan du géomètre ci-joint, soit classée dans la voirie Communale Publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** l'intégration de la voirie du lotissement de Sen Cesté dans la voirie Communale Publique.

### **2019/34 – Transfert des compétences eau et assainissement à la CCPVG**

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes – décision de transfert ou non au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des compétences à la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** le transfert des compétences Eau potable et Assainissement à la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **2019/35 – Soutien à la Cité Scolaire René Billère d'Argelès-Gazost**

Le Conseil Municipal de la Commune particulièrement attaché au service public d'éducation apporte son soutien à la Cité Scolaire René Billères d'Argelès-Gazost contre la suppression des moyens annoncés par l'Académie de Toulouse à compter de la rentrée de septembre 2019.

Pour le collège, la dotation prévoit la perte d'une division ; de ce fait, les classes seront particulièrement chargées et l'établissement se retrouve dans l'impossibilité d'inscrire des élèves internes espagnols dans les niveaux de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> où ils sont habituellement accueillis. Cette situation met en péril l'existence même de l'internat de week-end et des nombreux emplois qui y sont liés. En effet, la disparition de l'internat de week-end supprimerait, *de facto*, des emplois de surveillants et d'agents mais il faut aussi considérer que ces élèves internes espagnols recevaient jusque-là la visite régulière des leurs familles durant le week-end ce qui contribuait à dynamiser l'activité économique de la vallée. Par ailleurs, toujours pour le collège, la dotation prévoit une perte d'heures excessive alors que les enseignements facultatifs et les ateliers se retrouvent fragilisés (perte de dédoublements).

Pour le lycée, il est à déplorer la suppression d'un poste de direction et la dégradation des conditions d'accueil des élèves (classes surchargées jusqu'à 36 au lycée), la fragilisation de l'offre de formation (quelles combinaisons possibles des spécialités au lycée ?), des heures supplémentaires en trop grand nombre, la fin des cours à 18h... Cette dégradation de la qualité de l'enseignement dans ce petit établissement rural est une conséquence directe de la mise en place de la réforme du lycée.

En conséquence, le Conseil Municipal demande solennellement aux autorités académiques de tout faire pour que la Cité scolaire René Billères puisse offrir un enseignement de qualité grâce à :

- la préservation d'un nombre de classes permettant des conditions d'accueil satisfaisantes pour nos élèves.
- une offre de formation suffisamment importante pour éviter le départ de nos élèves vers d'autres établissements.
- des conditions d'enseignement qui restent acceptables pour les élèves comme pour les adultes.
- la sauvegarde de notre internat de week-end ouvert à l'international, caractéristique historique et d'ouverture de notre établissement.

## **Feuille de clôture du conseil municipal du 2 avril 2019**

**2019/16 – Compte de gestion 2018 – Budget Eau et Assainissement**  
**2019/17 – Compte administratif 2018 - Budget Eau et Assainissement**  
**2019/18 – Affectation des résultats 2018 - Budget Eau et Assainissement**  
**2019/19 – Budget primitif 2019 - Budget Eau et Assainissement**  
**2019/20 - Compte de gestion 2018 – Budget communal**  
**2019/21 – Compte administratif 2018 – Budget communal**  
**2019/22 – Affectation des résultats 2018 – Budget communal**  
**2019/23 – Budget primitif 2019 – Budget communal**  
**2019/24 – Subventions aux associations**  
**2019/25 – Subvention voyages scolaires**  
**2019/26 – Adhésion association des Maires ruraux**  
**2019/27 – Modification statuts du Sivu du Massif du Pibeste-Aoulhet**  
**2019/28 – Association des Maires des Hautes Pyrénées – Evolution du système de Santé**  
**2019/29 - CCPVG – Travaux et entretien des équipements DFCI**  
**2019/30 – CCPVG – Loyers zone artisanale d’Agos-Vidalos**  
**2019/31 – ONF – Travaux forêt communale**  
**2019/32 – Renouvellement bail de chasse**  
**2019/33 – Classement voirie Lotissement Sen Cesté**  
**2019/34 – Transfert des compétences eau et assainissement à la CCPVG**  
**2019/35 – Soutien à la Cité Scolaire René Billère d’Argelès-Gazost**

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>GALCERA Valérie</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i> <i>Procuration à Catherine</i> <i>LANCIEN</i>
<i>VERGE Didier</i>		